

LIVRET D'ACCUEIL

Service de Pédiatrie générale

Bâtiment BOURGEOIS
3eme étage

📞 **Secrétariat : 01 34 06 61 96**

📞 **Poste de soins infirmiers : 01 34 06 69 20**

📠 **01 34 06 61 99**

**14 rue de Saint Prix
95600 EAUBONNE**

***Votre enfant vient d'être hospitalisé dans le service de pédiatrie.
Toute l'équipe vous souhaite la bienvenue.***

Vous êtes dans un service de pédiatrie générale accueillant des enfants de 7 jours de vie à 18 ans, nécessitant des soins de médecine ou de chirurgie, en hospitalisation complète ou de jour.

Vous êtes invités à suivre certaines règles de vie pour le respect de chacun, y compris de votre enfant.

Ce livret contient toutes les informations nécessaires au séjour de votre enfant dans le service.

Lisez-le attentivement.

SOMMAIRE

1 – L'équipe

2 – Les locaux

3 – L'admission

4 – Le suivi médical

5 – La vie du service

6 – Les adolescents de 12-18 ans

7 – La sortie

1 - L'équipe

L'ENCADREMENT MEDICAL

PEDIATRES :

Docteur B. MONIER - Chef de Service
Docteur H. BOUSSADIA - Praticien Hospitalier
Docteur H. JABER - Praticien Hospitalier
5 internes



COMPOSITION DE L'EQUIPE :

Cadre de santé : C. OLIVERES
Secrétaire médicale : G. BRYANT
Infirmières puéricultrices et infirmières
Auxiliaires de puériculture
Éducatrices de jeunes enfants
Agents de service hospitalier (ASH)

A chaque prise de service (matin et nuit), un binôme Infirmière - Auxiliaire référent s'occupera de votre enfant.

PROFESSIONNELS TRAVAILLANT EN ETROITE COLLABORATION AVEC LE SERVICE :

Assistante sociale : Melle DELSAUX
Psychologue : Melle SOUSA
Psychomotricienne : Melle CHAMPION
Kinésithérapeutes
Diététiciennes

DES PERSONNES EXTERIEURES VIENNENT AUSSI REGULIEREMENT PROPOSER LEURS SERVICES :

- L'association «**Les blouses roses** (Animation Loisir à l'Hôpital) » propose également des activités ludiques aux jeunes patients.
- La **bibliothèque** mobile se déplace pour proposer aux enfants des livres et des bandes dessinées tous les lundis.

- L'association « **L'école à l'hôpital** »
- L'association « **F.A.I.R.E.** » (Formation Animation Information Réflexion sur l'Enfance)

2- Les locaux

Le service comprend 30 chambres.

Vous y trouverez également :

- le secrétariat et le bureau du cadre de santé
- la salle de jeux et la salle d'activités
- la salle à manger des enfants
- le poste de soins
- le bureau des médecins



L'accès au service est sécurisé.

Attention à bien reculer pour permettre l'ouverture des portes.

Pour rentrer dans le service :

sonnez à l'interphone et présentez-vous. L'équipe soignante déclenchera alors l'ouverture des portes.

Pour sortir du service :

un membre du personnel doit obligatoirement vous accompagner pour ouvrir les portes.



Nous vous rappelons que les téléphones portables doivent être maintenus en position silencieuse dans l'enceinte de l'Hôpital.



L'utilisation de la télévision est gratuite pour les chaînes proposées. Nous vous recommandons d'en prendre soin :

- ne pas toucher aux câbles et éteindre la télévision lorsque qu'elle n'est pas utilisée
- modérer également le niveau sonore pour le bien-être de tous.



Par ailleurs, les chambres sont toutes équipées de **solution hydro-alcoolique**. Merci de les utiliser de façon régulière (avant et après les visites auprès des enfants).

3 - L'admission

Lors de votre arrivée dans le service, nous remplirons avec vous des documents papier et informatique nécessaires à la prise en charge et au bien-être de votre enfant.

Ces documents comportent :

- vos coordonnées administratives (nom, téléphone, ...),
- les habitudes de vie de votre enfant (alimentation, sommeil, jeux...),
- une autorisation de soins obligatoire pour la prise en charge de votre enfant à signer par le représentant légal de l'enfant.

4 - Le suivi médical

La visite médicale s'effectue chaque jour en fin de matinée (entre 11h-11h30 et 13h30) y compris le week-end et les jours fériés.

En semaine, un pédiatre est toujours présent de 09h00 à 18h00.
En dehors de ces horaires, la permanence est assurée par le **pédiatre de garde** aux Urgences.

Les **équipements médicaux** (scope, pompes à perfusion) présents dans la chambre ne doivent pas être couverts par un linge, ni manipulés.

5 - La vie du service

LES VISITES

LA JOURNEE : Vous pouvez venir voir votre enfant quand vous le souhaitez. Pour le reste de la famille et/ou amis, les visites sont de 13h à 20h.

LA NUIT : Nous vous demandons de limiter les allées et venues entre 20h00 et 08h00. Pour la sécurité du service et le respect du sommeil des enfants, un seul parent peut rester auprès de son enfant.

NOMBRE DE VISITEURS

- Afin de respecter le repos des enfants hospitalisés, nous demandons aux familles de **ne pas dépasser 2 visiteurs** par enfant (*parents compris*).
- Pour limiter les risques de contagion, l'accès au service est **interdit aux enfants de moins de 15 ans**.
- La salle de jeux du service est réservée aux enfants hospitalisés.
- Nous rappelons qu'il n'est **pas permis d'entrer dans les chambres des autres enfants**, sauf sur autorisation spécifique à renouveler auprès du personnel soignant, pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de secret professionnel.

LE TELEPHONE

Pour des raisons de confidentialité, seuls les parents ou responsables légaux, peuvent téléphoner jour et nuit pour obtenir des nouvelles de leur enfant : **01 34 06 69 20**.

LA CHAMBRE

- Elle est équipée de placards et vestiaire. Nous vous demandons de les utiliser afin de pouvoir intervenir facilement dans la chambre (accessibilité à l'enfant de jour comme de nuit, entretien des locaux, etc.)
- Nous souhaitons que la table adaptable et le plan à côté de la baignoire soient libérés.
- Nous pouvons être amenés à faire un **changement de chambre** pour votre enfant selon les modalités de surveillance nécessaires pour lui ou pour un enfant nouvellement hospitalisé.

LE FAUTEUIL/LIT ACCOMPAGNANT

- Un **fauteuil/lit accompagnant** (ou un « lit de camp ») est à votre disposition dans la chambre de l'enfant. **Il doit obligatoirement être en position fermée et rangé entre 08h et 21h.**
- Nous vous recommandons d'apporter drap, couverture/duvet et oreiller, pour l'utilisation du fauteuil/lit accompagnant en position « couchage ».



LES REPAS DE L'ENFANT

POUR LES PETITS :

Dans la mesure du possible, le rythme de l'enfant est respecté.

POUR LES PLUS GRANDS : -

| | |
|------------------|--------------------------------|
| Petit déjeuner : | 08h30 - 09h30 |
| Déjeuner : | 12h15 |
| Goûter : | 16h00 |
| Dîner : | 18h30 (plateaux retirés à 19h) |

Les repas sont servis en chambre et/ou, en salle à manger (le midi).



SOINS D'HYGIENE DE L'ENFANT

Apportez le linge de votre enfant (vêtement, serviettes de toilette, produit de toilettes, lingettes, etc.).

Les couches sont fournies. Si vous n'êtes pas en mesure de donner le bain à votre enfant, merci de prévenir l'équipe soignante.



OBJETS DE VALEUR

Par mesure de sécurité, nous vous demandons de ne pas laisser d'objets précieux auprès de votre enfant (bijoux, argent, téléphone portable, tablettes, etc.)

L'établissement dégage toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol.

Un coffre peut être mis à votre disposition : se renseigner auprès du cadre de santé.

6 - Les adolescents

- Pour la sécurité de l'adolescent, nous pouvons être amenés à faire l'inventaire de ses effets personnels. Nous vous rendrions alors les objets inutiles ou susceptibles d'être dangereux.
- A partir de 18h, nous demandons à ce que les adolescents soient dans leur chambre et de respecter le sommeil des autres enfants.
- Si l'adolescent demande à aller fumer, il sera **obligatoirement** accompagné par un membre de l'équipe (ou par un de ces parents sur autorisation de l'équipe) et ce, 3 fois maximum par 24h (dont 1 fois entre 19h et 07h).
Nous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans le service et dans le bâtiment et que le tabac est dangereux pour la santé.

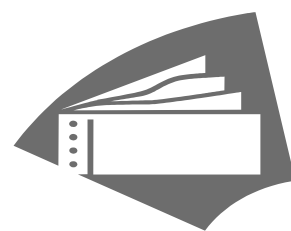


- Il n'est pas possible de quitter le service sans l'autorisation du personnel soignant.

7- La sortie

HORAIRE :

Dès confirmation par le pédiatre et/ou par l'interne, c'est-à-dire à partir de 12h30-13h et avant 16h30 de préférence.



MODALITES :

- Le médecin vous remettra un formulaire de sortie. Présentez ce formulaire aux admissions (vous munir de votre carte d'assuré social et votre carte de mutuelle). Remettez un exemplaire du bon de sortie à l'équipe soignante.
- Le pédiatre vous remettra le Carnet de Santé de votre enfant, accompagné des prescriptions si nécessaire.

Merci de remplir et de remettre le QUESTIONNAIRE DE SORTIE dans la boîte à lettres située à l'entrée du service

Préparez vos questions au pédiatre :

Charte de l'enfant hospitalisé

1. L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.
 2. Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.
 3. On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.
 4. Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.
 5. On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.
 6. Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptées à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.
 7. L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.
 8. L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.
 9. L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins à chaque enfant.
- L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

Cette charte a été préparée en 1988 par 12 associations européennes, d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Suisse, de Grande-Bretagne, de Suède, du Danemark, de Finlande, d'Islande et de France (A.P.A.C.H.E., Association Pour l'Amélioration des Conditions d'Hospitalisation de l'Enfant). Elle a été présentée au vote du Parlement de Strasbourg, dans la double perspective de la création d'une loi et d'une intégration à la future Convention européenne des droits de l'Enfant, ainsi qu'au Conseil de l'Europe et à l'Organisation Mondiale de la Santé.



Coloriage :





HÔPITAL SIMONE VEIL
GROUPEMENT HOSPITALIER
EAUBONNE-MONTMORENCY

01 34 06 60 00

Site de Montmorency :
1, rue Jean Moulin
95160 Montmorency

Site d'Eaubonne :
14 rue de Saint - Prix
95600 Eaubonne

